



Le Conseil communal a profité de la séance constitutive du plénum pour présenter les salaires de la nouvelle législature. LE NOUVELLISTE

## Les salaires revus à la baisse

**SION** Le président a présenté au plénum les salaires de l'exécutif. Ils sont inférieurs aux premiers chiffres donnés, ce qui a satisfait le législatif.

DAVID VAQUIN

La séance constitutive du Conseil général de la capitale s'est terminée dans la bonne humeur générale. L'annonce des salaires des membres de l'exécutif a grandement contribué à cet état d'esprit. Ces salaires avaient, en effet, été beaucoup débattus lors de l'ultime plénum de 2016. Une motion interpartis (AdG, Verts et PDC) a même été déposée. Elle réclamait des salaires raisonnables et équitables. Les conseillers généraux ont été entendus par l'exécutif puisque les rémunérations pour les quatre années à venir ont été diminuées. Le calcul précis est difficile à faire puisque les premiers chiffres présentés étaient issus d'un budget alors que ceux donnés hier soir par la municipalité sont nets. Néanmoins, le président touchera 17 300 francs par mois soit un total de 225 000



PHILIPPE VARONE PRÉSIDENT DE SION

« Nous proposons une version qui est conforme aux souhaits du Conseil général. »

francs annuels net alors que le premier chiffre avoisinait les 300 000. Le salaire de Philippe Varone sera 7,5% plus élevé que celui de Marcel Maurer en raison de la disparition de la rente à vie. Ce salaire n'est pas calqué sur celui d'un conseiller d'Etat. Le vice-président, qui travaille à 60%, touchera 7870 francs net par mois et les conseillers (40%) 5240 francs. Philippe Varone a également annoncé que tous les jetons de présence seraient dé-

sormais reversés dans la caisse de la Ville.

### Changer le règlement

Cette annonce a suscité des réactions soulagées. L'AdG a salué ces nouvelles rétributions et souligné que le peuple allait apprécier le geste. Par contre, tout comme les Verts, l'AdG demande que le règlement soit rapidement modifié pour que le Conseil communal ne puisse plus fixer lui-même sa rémuné-

ration. Du côté de l'UDC, on s'en tient aux arguments déjà évoqués en décembre dernier. Le parti agrarien est satisfait de la baisse et il souhaite que les montants soient adaptés au fil de la législature notamment en tenant compte d'éventuelles variations des taux de travail des conseillers. Au PDC, qui était partagé sur la question, c'est également le soulagement: « Une fois de plus, le consensus typiquement helvétique a été appliqué avec brio. » Enfin, le PLR, parti du président, s'est montré le moins bavard: « Selon le règlement en place, les conseillers étaient libres de définir leur salaire, donc nous ne voulions pas nous immiscer dans cette discussion. Nous sommes cependant satisfaits du signal envoyé. » A noter encore que les nouveaux conseillers bénéficieront de bureaux qui seront aménagés dans l'ancienne bibliothèque municipale. ●

## Géraldine Marchand-Balet devra attendre pour connaître son salaire. Olivier Cottagnoud a trouvé une solution.

La question des salaires n'a pas été discutée que dans la capitale. A Grimisuat, elle est même apparue dès la campagne pour les élections communales. Lors de l'affrontement entre Géraldine Marchand-Balet et Raphaël Vuigner, le salaire de la présidence a été débattu à plusieurs reprises. Cela a été notamment le cas à l'occasion de la soirée organisée par « Le Nouvelliste ». Au point que les deux candidats s'étaient engagés, devant la nombreuse assemblée, à accepter un salaire total de 96 000 francs. Promesse tenue? Impossible de le savoir pour l'instant. Lors d'une première séance du Conseil communal, la question a été discutée alors que la présidente s'est récusée. C'est le

Conseil qui fixera le montant précis, mais ce dernier n'a pas encore été définitivement arrêté. A Vétroz, la problématique était un peu différente puisqu'en conflit avec son employeur, le nouveau président Olivier Cottagnoud ne pouvait pas baisser son temps de travail. Une solution a finalement été trouvée et Olivier Cottagnoud va quitter La Poste et se consacrer à la présidence de la commune de Vétroz. Son salaire sera de 96 000 francs brut par année. Il officiera à 80% à la tête de la

commune puisque l'exécutif vient d'accepter une augmentation du temps de travail. Jusqu'ici, la fonction de président était considérée comme un 65% environ. « Cela avait déjà été discuté lors de la fin de la législature. Le taux actuel était insuffisant pour une commune qui va accueillir ces prochains jours son 6000<sup>e</sup> habitant. » Certains pourraient s'étonner de ces changements pour un président de gauche tout juste élu. « Ce n'est pas moi qui ai décidé du pourcentage de mon temps de travail ni du montant de mon salaire, je suis sorti de la séance lorsque les conseillers communaux les ont fixés. »

Il ajoute « qu'on s'est basé sur le salaire du précédent président qui était de l'ordre de 80 000 francs ». Il tient encore à préciser qu'il sera moins payé qu'à son poste actuel qu'il va quitter le plus rapidement possible. Il a obtenu un rendez-vous le 9 février, entretien durant lequel il va négocier les modalités de son départ. Dans la foulée, un temps de travail de 25% a aussi été adopté à l'unanimité pour les conseillers communaux. Leur salaire brut se montera à 28 000 francs. Le vice-président André Fontanaz occupera un 30% et sera payé 33 750 francs. ●



Géraldine Marchand-Balet. DR



Olivier Cottagnoud. DR

### DISTRICT DE CONTHEY

## Avec quatre candidats, les Verts visent un siège



Dominique Kuster, Gérard Schröter, Cathy Berthouzo et Mathieu Clerc sont les candidats à la députation. DR

Les Verts partent confiants en quête d'un siège au Grand Conseil dans le district de Conthey. Après deux tentatives infructueuses, le parti écologiste entend obtenir un résultat supérieur à 8% le 5 mars prochain dans les urnes. Ce qui n'avait pas été le cas en 2009 (6,2%) ou en 2013 (7,3%).

« Il y a quatre ans, nous aurions déjà obtenu un élu avec le nouveau mode de scrutin en vigueur cette année. Nous avons toujours eu de bons résultats sur le district de Conthey et nous visons donc un député et un suppléant », relate Jean-Pascal Fournier, président

des Verts valaisans. Pour atteindre cet objectif, Dominique Kuster, Gérard Schröter, Cathy Berthouzo et Mathieu Clerc se lancent dans la course à la députation.

Ces candidats seront épaulés par deux femmes en lice pour la suppléance: Jacqueline Détraz-Méroz et Nicole Fumeaux-Evéquo. « Nos listes sont très équilibrées avec des candidats et candidates de qualité. Une bonne répartition géographique nous permet aussi de représenter réellement tout le district », conclut Jean-Pascal Fournier.

● SJ

### DISTRICT DE SION

## Le RCV lance deux candidats à la députation



Hansruedi von Rickenbach et Pascale Lochmatter. OLIVIER MAIRE

Le Rassemblement citoyen Valais poursuit sa percée dans les différentes régions francophones et parvient à présenter une liste de deux candidats à la députation dans le district de Sion.

L'enseignante Pascale Lochmatter et l'architecte Hansruedi von Rickenbach seront donc en lice le 5 mars pour briguer une place au Parlement cantonal.

« Tous les deux adhèrent aux valeurs qui se basent sur une politique de projets. Leurs compétences professionnelles nous apportent beaucoup », souligne Anne-Sophie Fioretto, coprésidente du RCV.

Grâce aux différents engagements associatifs ou politiques des deux candidats, les dirigeants du RCV espèrent bien pouvoir entrer au Grand Conseil. « On veut parler aux gens et on se donne les moyens de parvenir à une élection. Mais nous restons néanmoins réalistes et savons que c'est aussi une étape pour préparer le futur. »

A noter encore que le RCV présente dans le district de Sion deux candidates à la suppléance, soit Mathilde Gaspoz et Roxane Aymon. ● SJ

AGENDA

VENDREDI  
3 FÉVRIER

Soirée prière

CONTHEY Soirée Témoignages et prière pour les malades ce

vendredi 3 février à 20 h à la salle polyvalente de Conthey.

Le physicien Paul Hèmes sera l'orateur de la soirée.

Infos: 079 103 43 05. ●